



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VERT A LA CHAUX

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation

| | |
|---------------------------------------|--|
| Nom du produit | VERT A LA CHAUX |
| Utilisation du produit | Matière colorante |
| Fournisseur / Fabricant | STE DES OCRES DE France Impasse des Ocriers 84400 – APT – France |
| Numéro de téléphone d'appel d'urgence | 00.33 (0)490.746.382 info-distribution@fr.oleane.com |

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

La préparation n'est pas classée comme dangereuse selon la Directive 67/548/CEE et ses amendements.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

CI : mélange de W18 –G7

Composition : $\text{CO}_3\text{Ca} + \text{C}_{32}\text{H}_{16}\text{CuN}_8$

Substance/ préparation : Préparation

Numéros cas : néant

Numéros einecs : néant

A la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit ne contient pas d'ingrédients dangereux pour

nécessiter une déclaration dans cette section, conformément aux règlements de l'UE ou aux règlements nationaux.

4. PREMIERS SECOURS

Premier secours

| | |
|----------------------|---|
| Inhalation | Transporter la personne incommodée à l'air frais. En cas d'évanouissement, placer la personne en position latérale de sécurité. |
| Ingestion | Aucune mesure spéciale requise |
| Contact avec la peau | Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin. |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | |
|---|--|
| <u>Moyens d'extinction</u> Utilisables | En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique sèche ou de gaz carbonique Aucun |
| Non utilisable | |
| Risques particuliers liés à l'exposition au produit | Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion |
| Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie | Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un masque. |

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

| | |
|---|--|
| Précautions individuelles | Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Assurer une ventilation adéquate. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié. |
| Précautions relatives à l'environnement | Eviter la dispersion et l'écoulement du produit |

répandu ainsi que le contact avec le sol, le milieu aquatique environnant, les égouts ou conduits d'évacuations. Informer les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement par le produit.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation
Stockage
Matériaux d'emballage

La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.
Classe de stockage : 13(VCI)
Utiliser l'emballage d'origine

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

Non disponible

Mesures d'hygiène

Se laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipuler le produit.

Protection respiratoire

Recommandé : masque de protection anti-poussière

Protection des mains

Recommandé : gants

Protection des yeux

Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée

Protection de la peau

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

informations générales

Aspect

Etat physique

Couleur

Odeur

Solide [poudre]

vert

Inodore

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

| | |
|-------------------|-----------|
| pH | 6 - 9 |
| Point de fusion | >480 °c |
| Densité apparente | 1038 g/l |
| Solubilité | Insoluble |

10. STABILITE ET REACTIVITE

| | |
|-------------------------------------|--|
| Stabilité | le produit est stable |
| Température de décomposition | ----- |
| Conditions à éviter | Aucune condition |
| Produits de décomposition dangereux | dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

| |
|---|
| Toxicité aiguë : |
| Valeurs LD /LC50 déterminant pour la classification : |
| LD 50 voie orale, rat :>5000 mg/kg |
| Indications toxicologiques complémentaires : |
| En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons. |

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

| | |
|------------------------------------|--|
| Méthodes d'élimination des déchets | Vérifier l'aptitude du produit à être réutilisé. Les déchets et emballages vidés non nettoyés doivent être emballés ou fermés, étiquetés et évacués vers un centre de destruction ou de recyclage en respectant la législation nationale en vigueur. Consulter le fabricant en cas de quantités importantes. En cas de réexpédition de récipients vidés non nettoyés, signaler au destinataire les |
|------------------------------------|--|

risques
 éventuels encourus du fait des résidus du produit.
 Pour l'élimination au sein de l'UE, utiliser le code
 déchet en vigueur selon la liste Européenne des
 déchets (LED). Tout producteur de déchets est
 entre autres tenu de classer ses déchets selon le
 code de catégorie et de procédé de la Liste
 Européenne des Déchets.

Déchets dangereux

(LED).
 A la connaissance actuelle du fournisseur, ce
 produit n'est pas
 considéré comme un déchet dangereux tel que
 défini par la directive
 UE 91/689/CEE

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation Numéro Nom d'expédition Classe PG Etiquette Autres informations

ONU

ADR/RID
 dangereux - route et train

classe ADR/RID (ordonnance sur produit

GGVSE

non réglementé

ADNR

non réglementé

IMDG

non réglementé

IATA

classe ICAO/IATA

PG : groupe d'emballage

Non dangereux pour le transport

Tenir à l'écart des denrées alimentaires

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Réglementation de l'union Européenne

Déterminée en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

Applications industrielles

Phrases de risque Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne

Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale , Art. L 461 – 1 à L 461- 7 (France) : non concerné

Stockage- Rubrique(s) des ICPE (France) : 2517

Arrêté du 11 Juillet 1977 , fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale: non concerné.

16.AUTRES DONNEES

Historique

Date d'impression le 26 août 2008

Date d'édition le 26août 2008

Date de la précédente édition 2003

Avis au lecteur

Les informations portées sont basées sur l'état actuel des connaissances. Cette fiche de données de sécurité décrit le produit sous le seul aspect de la sécurité. Les données ci- dessus n'ont pas valeur de garantie concernant la composition, les propriétés ou la performance des produits.